



Le 8 août 2012

Madame Suzanne Verreault  
Présidente  
Comité de vigilance de l'incinérateur  
870, avenue de Salaberry  
Québec (Québec) G1R 2T9

Madame,

Je donne suite à votre lettre du 16 juillet dernier adressée à Mme Diane Jean, sous-ministre au Développement durable, à l'Environnement et aux Parcs, concernant l'étude intitulée *Effets sur l'air ambiant des émissions de l'incinérateur de la Ville de Québec*. Dans cette correspondance, vous lui demandiez de nuancer les résultats de cette étude et de mieux les situer dans leur contexte particulier.

D'entrée de jeu, il est important de vous mentionner que cette étude n'a pas été réalisée dans le contexte de la Politique de gestion des matières résiduelles 2011-2015 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et n'y fait aucunement référence. Le MDDEP maintient toujours ces objectifs en matière de gestion des matières résiduelles. Cette étude a été réalisée afin de mieux comprendre l'impact des émissions de cet incinérateur sur la qualité de l'air ambiant des secteurs avoisinants.

Comme vous le savez, l'incinérateur de la Ville de Québec constitue une source de contaminants atmosphériques qui suscitent depuis longtemps beaucoup d'intérêts et de questionnements de la part la population et de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale. Le MDDEP a entrepris deux études pour documenter l'état actuel de la qualité de l'air au pourtour de l'incinérateur.

La première de ces études est une modélisation de la dispersion atmosphérique des contaminants. On y présente la méthodologie utilisée ainsi que les résultats obtenus. La seconde, actuellement en cours de réalisation, est un programme d'échantillonnage et de mesure de la qualité de l'air ambiant dans ce secteur de la ville de Québec et dont les résultats devraient être publiés en 2013.

...2


La modélisation a été réalisée à partir de données d'exploitation de 2008 et 2009, l'objectif étant de connaître l'impact actuel de l'incinérateur sur la qualité de l'air ambiant. L'étude de modélisation ne tient donc pas compte de problèmes qui ont pu survenir par les années passées et n'est ainsi pas représentative de ces conditions historiques. Les calculs de taux d'émission ont été réalisés à partir de treize campagnes d'échantillonnage récentes. Étant donné que l'incinérateur est opéré de la même manière pendant toute l'année et que la composition des déchets ne varie pas de manière importante d'une journée à l'autre, ce nombre de campagnes est plus que suffisant pour fournir des taux d'émission représentatifs. Il est à noter que dans la pratique courante, les modélisations de cette nature reposent généralement sur une ou deux campagnes d'échantillonnage. Dans le cas de l'incinérateur, il est donc exceptionnel d'avoir accès à un si grand nombre de données récentes et de qualité.

En ce qui concerne le dépassement ponctuel de la norme d'émission de dioxines et furannes du 9 septembre 2011, cela ne doit pas être interprété comme un dépassement de la norme d'air ambiant. L'air que vous respirez ne contient pas cette concentration. Comme vous l'avez constaté à la lecture du rapport, les résultats de la modélisation montrent que la contribution de l'incinérateur est de moins de 4 % par rapport aux normes de qualité de l'air ambiant pour l'ensemble des contaminants. Il faudrait donc une augmentation soutenue et très importante des taux d'émission par rapport à ceux qui ont été utilisés dans la modélisation pour que le modèle génère des concentrations de contaminants dans l'air ambiant qui seraient au-delà des normes annuelles.

Dès que l'analyse des résultats de la seconde étude qui couvre la période avril 2010 à mars 2012 sera complétée le MDDEP vous fera connaître les conclusions de celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.

Le sous-ministre adjoint  
au Développement durable,

  
Léopold Gaudreau